

Syndicat Mixte Artois Valorisation
Procès-verbal relatif à la réunion du comité syndical du 08 février 2023

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 41 Nombre de conseillers en exercice : 41 Nombre de conseillers présents : 23 + 9 procurations
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le 08 février à 18 heure 00, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, Président, le 1^{er} février 2023, conformément aux article L.2121-12 du Code Général des Collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Présents : Pierre ANSART ; Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Karine BOISSOU ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Marylène FATIEN ; Nicolas KUSMIEREK ; Michel MATHISSART ; Gérard NICOLLE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Daniel TABARY ; Jean-Luc TILLARD ; Véronique THIEBAUT ; Alain VAN GHELDER ;

Excusés : Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Evelyne DROMART (pouvoir à Daniel TABARY) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Véronique THIEBAUT). Jean-Paul LEBLANC (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Frédéric LETURQUE (pouvoir à Alain CAYET) ; Didier MICHEL (pouvoir à Dominique DELATTRE) ; Jacques NICK (pouvoir à Reynald ROCHE) ; Christian THILLIEZ (pouvoir à Michel SEROUX) ; Philippe VIARD (pouvoir à Alain BARTIER) ;

Absents : Bernard BRONNIART ; Philippe CARTON ; Gérard DUE ; Didier LEDHE ; Bernard MILLEVILLE ; Jérôme PALISSE ; Eric POULAIN ; Vincent THERY ; Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Ernest AUCHART

Procurations en cours de séance : aucune

Monsieur le Président, accueille les membres du Comité.

Ordre du jour :

- I. **Accueil, appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance**
- II. **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023**
- III. **Projets de délibérations**

AFFAIRES JURIDIQUES

- 2023-02-01 : Délibération autorisant le président à signer l'acte de régularisation de transfert de propriété au SMAV – Terrain de l'ancienne déchèterie de Basseux
- 2023-02-02 : Délibération autorisant le président à signer les actes de régularisation de transfert de propriété au SMAV – Terrain de l'ancien centre de tri de Saint Laurent Blangy
- 2023-02-03 : Convention d'usage de la déchèterie de Pas-en-Artois avec le SMIRTOM du Plateau Picard- Nord
- 2023-02-04 : Convention d'usage de la déchèterie de Saint Pol-sur-Ternoise de la Communauté de Communes du Ternois

RESSOURCES HUMAINES

- 2023-02-05 : Recrutement d'un(e) responsable des affaires juridiques et de la commande publique
- 2023-02-06 : Création de postes
- 2023-02-07 : Recrutement de postes de parcours emploi compétence (PEC)
- 2023-02-08 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais

GOUVERNANCE

- 2023-02-09 : Délégation au Président
- 2023-02-10 : Rapport sur le développement durable
- 2023-02-11 : Rapport sur l'égalité Femme-Homme

FINANCES

- 2023-02-12 : Sortie de l'état de l'actif
- 2023-02-13 : Débat d'orientation budgétaire – présentation du ROB

- IV. **Information sur la création de la procédure interne de la commande publique**
 - V. **Etat de l'utilisation de la délégation du Président**
 - VI. **Questions diverses**
-

I. Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Président Cédric DELMOTTE, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 23 conseillers présents, 9 représentés et 9 absences. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance Ernest AUCHART.

II. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2022

Le compte-rendu du comité syndical du 30 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres.

III. Projets de délibérations

Cédric DELMOTTE : Les premières délibérations concernent les affaires juridiques. Je laisse la parole à Monsieur MATHISSART, car cela concerne sa délégation.

2023-02-01 : Délibération autorisant le président à signer l'acte de régularisation de transfert de propriété au SMAV – Terrain de l'ancienne déchèterie de Basseux

La parcelle cadastrée A398, ENT CHEM DE BASSEUX ET GD à BASSEUX, a été cédée par le Département du Pas-de-Calais en 1998 au SIVU Sud Artois Rural, le terrain étant affecté à l'exploitation d'une déchèterie. Suite à la dissolution du SIVU Sud Artois Rural et aux transferts de ses compétences au SIVOM de la Région de Bapaume, la parcelle lui a été transférée mais aucun document authentique actant du transfert de ce terrain n'a été retrouvé ni publié ; ainsi, lors du transfert des compétences du SIVOM de la Région de Bapaume au SMAV, aucun document authentique n'a pu être établi.

Afin que le SMAV puisse avoir un titre de propriété de cette parcelle, il est nécessaire d'établir un acte notarié constatant le transfert de propriété ; cet acte doit être signé par le SMAV ; il est donc demandé au Comité d'autoriser le Président à signer cet acte.

➤ Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-02 : Délibération autorisant le président à signer les actes de régularisation de transfert de propriété au SMAV – Terrain de l'ancien centre de tri de Saint Laurent Blangy

Plusieurs terrains actuellement utilisés par le SMAV sont d'anciennes propriétés de TRIARTOIS SERVICE (régie arrageoise de valorisation des déchets).

Les terrains concernés sont :

- Le site de l'ancien Centre de Tri de SAINT LAURENT BLANGY : parcelles cadastrées AM 130 et AM 131 à ST-LAURENT-BLANGY, Zone des 3 Fontaines
- Le terrain de la plateforme de compostage de TILLOY-LES-MOFFLAINES : parcelles cadastrées AB 39 ET AB 41 à TILLOY LES MOFFLAINES au 11 rue Volta

Ces terrains ont été transférés lors de la dissolution de cet EPIC conformément à ses statuts et à la délibération du comité en date du 19 juin 2007 au SMAV à compter du 1^{er} janvier 2008. Cependant ce transfert de propriété n'a pas fait l'objet d'un acte authentique.

Il est donc nécessaire d'établir des actes notariés constatant ce transfert ; il est demandé au Comité d'autoriser le Président à signer ces actes.

Cédric DELMOTTE : Ces deux premières délibérations sont bien des décisions de régulation. Avez-vous des questions ? Passons au vote.

➤ Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

Michel MATHISSART : Les deux prochaines délibérations sont des conventions d'usage à renouveler.

2023-02-03 : Convention d'usage de la déchèterie de Pas-en-Artois avec le SMIRTOM du Plateau Picard-Nord

Compte-tenu des temps d'accès des communes de St Amand, Couin, Gaudiempré, Hénu, Grincourt-les-Pas, Warlincourt-les-Pas aux déchèteries du SMAV, il est proposé d'améliorer ces temps d'accès au

service en recourant à la déchèterie la plus proche ; à savoir la déchèterie de Pas en Artois située hors du territoire du SMAV.

Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec le SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Il est proposé par cet établissement une participation forfaitaire de 30€ TTC par an et par habitant. A titre d'exemple la population de référence à ce jour représente 777 habitants (population INSEE 1^{er}/01/23) ; soit une somme prévisionnelle de 23 310 € TTC.

La nouvelle convention prend effet à compter du 1er janvier 2023. Elle sera renouvelée chaque année par reconduction expresse, sauf dénonciation préalable par une ou l'autre des parties, trois mois au moins avant la date d'échéance, et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2025.

Cette dépense sera imputable dans le cadre des contributions de notre adhérent la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le SMIRTOM pour l'année 2023.

Cédric DELMOTTE : Le SMIRTOM commence le contrôle d'accès à ses déchèteries par lecture de la plaque magnétique. Il était urgent qu'on puisse contractualiser. Il y avait eu des rencontres au mois de décembre, car il y a également une hausse de leur côté. Nous allons également mettre en place notre contrôle d'accès, il est donc probable qu'à un moment donné, certains habitants décident de privilégier les déchèteries du SMAV plutôt que celles du SMIRTOM. Nous ferons le point en fin d'année 2023.

Michel MATHISSART : Ce contrôle par les plaques nous permettra également de connaître le nombre d'usager qui fréquentent ces déchèteries.

➤ Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-04 : Convention d'usage de la déchèterie de Saint Pol-sur-Ternoise de la Communauté de Communes du Ternois

Considérant les temps d'accès des communes de Bailleul aux Cornailles, de Chelers et de Magnicourt en Comté à la déchèterie d'Aubigny en Artois. Il est proposé d'améliorer ces temps d'accès au service, en recourant à la déchèterie la plus proche ; à savoir la déchèterie de Saint Pol sur Ternoise située hors du territoire du SMAV. Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec la Communauté de Communes du Ternois « TERNOISCOM ».

En décembre 2021, pour l'année 2022, le Comité syndical a voté une délibération pour renouveler cette convention aux mêmes conditions que les années précédentes. Or, la Communauté de Communes du Ternois a adopté une délibération en avril 2022 avec des conditions différentes à un tarif passant de 20 €/habitant à 22€/habitant pour l'année 2022. La population de référence du 1^{er} janvier 2022 représente 1 159 habitants.

Il est proposé au comité syndical de :

- Modifier rétroactivement les engagements pour l'année 2022, en approuvant un tarif de 22 euros par habitants, soit 25 674 €
- Approuver un tarif de 24€/habitant à partir du 1^{er} janvier 2023, soit 27 816 €.

La nouvelle convention prend effet à compter du 1er janvier 2023. Elle sera renouvelée chaque année par reconduction expresse, sauf dénonciation préalable par une ou l'autre des parties, trois mois au moins avant la date d'échéance, et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2025.

- Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

Cédric DELMOTTE : A présent, je laisse la parole à Dominique DELATTRE pour nous présenter ces délibérations en rapport avec les ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES

Dominique DELATTRE : Les deux prochaines délibérations sont liées. En effet, notre responsable des affaires juridiques a demandé une disponibilité de trois ans et de ce fait nous devons procéder au recrutement de son ou sa remplaçante. Nous ouvrons le poste à des catégories d'attaché, attaché principal, rédacteur, rédacteur principal 2ème classe et 1ère classe. Sur des aspects juridiques très pointus, nous pourrions faire appel à des cabinets.

2023-02-05 : Recrutement d'un(e) responsable des affaires juridiques et de la commande publique

Compte tenu de la nécessité de remplacer un agent qui sera placé en disponibilité pour raisons familiales pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, il convient de recruter un emploi de Responsable « Affaires Juridiques » qui sera sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Le recrutement d'un emploi de Responsable « Affaires Juridiques » à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou B de la filière Administrative, aux grades : Attaché, Attaché Principal, Rédacteur, Rédacteur Principal de 2ème classe ou Rédacteur Principal de 1ère classe.

- Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-06 : Création de postes

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre et compte tenu de la nécessité de remplacer un agent qui sera placé en disponibilité pour raisons familiales pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser :

- la création des postes sur les grades mentionnés dans le tableau ci-après pour faire suite au besoin d' 1 recrutement d'un(e) Responsable Affaires Juridiques

Filière	Grade de recrutement	Cat	Emploi créé	Intitulé du poste occupé	Quotité
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	A	1	Responsable Juridiques Affaires	100
	ATTACHE				
	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B			
	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE				
	REDACTEUR TERRITORIAL				

Cédric DELMOTTE : Bien sûr il n'y aura qu'un seul poste de créée, et une fois que nous aurons recruté dans le grade, nous refermerons les autres postes s'ils ne sont pas pourvus. Sur le conseil du centre de gestion, nous avons souhaité élargir pour faciliter l'embauche.

- Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-07 : Recrutement de postes de parcours emploi compétence (PEC)

Dominique DELATTRE : C'est sûrement nouveau pour le syndicat car nous avons l'habitude de recruter nos CDD de façon classique. Nous vous proposons de passer par les contrats « parcours emploi compétences ». Cela permettra de faciliter l'insertion professionnelle du public éloigné du marché du travail, et cela nous permet d'avoir une certaine souplesse et la capacité à obtenir des subventions.

Il vous est proposé 10 contrats PEC, avec la maison de l'emploi et des métiers de l'Artois. Ces contrats de 35 heures maximum pourront être financés à hauteur de 26 heures et qui pourront être renouvelés après évaluation des compétences, à l'issue des 12 mois. L'Etat verse une aide mensuelle qui correspond à 40% du SMIC horaire pour les jeunes résidant en quartier QPV et 35% du SMIC horaire pour les jeunes de moins de 26 ans.

Nous serons à présent dans les différents forums de l'emploi organisés sur les trois intercommunalités.

Cédric DELMOTTE : Cela fait partie du partenariat que nous voulons nous avec la MEM, pour travailler sur notre polyvalence et combler les aléas de l'absentéisme. Nous ferons d'autres partenariats avec des associations d'insertion comme Unartois.

- Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-08 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais

Dominique DELATTRE : Vous connaissez ce dispositif car le centre de gestion vous l'a proposé également dans vos communes. Le but est d'adhérer à la médiation préalable obligatoire auprès du CDG du Pas-de-Calais.

C'est un dispositif novateur ayant pour but de désengorger les juridictions administratives. Cela permet plus de souplesse avec un accord amiable, et c'est une procédure moins coûteuse. Le coût d'un dossier forfaitisé est de 300 euros par dossier.

- Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

Cédric DELMOTTE : Nous en avons fini avec la partie sur les Ressources Humaines, passons à la Gouvernance.

GOUVERNANCE

2023-02-09 : Délégation au Président

Cédric DELMOTTE : Nous avons besoin de soumettre à nouveau une délibération concernant la délégation au Président. Nous n'avons pas assez détaillé le point 17 de cette délégation sur la passation des conventions dans les domaines de compétences du syndicat. On nous a demandé de détailler la délégation. C'est une recommandation de la Préfecture.

Il est proposé au comité syndical de préciser comme suit le point 17 :

17. La passation des conventions dans les domaines de compétence du Syndicat soit :

- a) Les conventions conclues pour l'installation et la collecte des points d'apports volontaires aériens et pour la collecte des points d'apport volontaires enterrés, ces conventions appliquant les tarifs adoptés par le comité syndical,

- b) Les conventions conclues avec les professionnels pour la collecte des déchets d'activité économique, ces conventions appliquant les tarifs adoptés par le comité syndical,
- c) Les conventions de mise à disposition de matériel de collecte, ces conventions appliquant les tarifs adoptés par le comité syndical,
- d) Les conventions de partenariat visant à promouvoir la prévention des déchets et/ou l'image du SMAV,
- e) Les conventions passées avec tout organisme financeur,
- f) Les conventions de services et de fournitures avec les trois intercommunalités adhérentes du SMAV

Jean LUC TILLARD : Qu'entend-t-on par la prévention des déchets ?

Cédric DELMOTTE : C'est tout le service sous la houlette de Madame THIEBAUT, avec nos ateliers de prévention et notre équipe d'agents sur le terrain. Ils partagent les bonnes pratiques de tri. C'est aussi dans les passages des agents qui font du porte-à-porte, les salons et les foires où nous tenons un stand. Il y a aussi toute la partie avec les cravates sur les poubelles pour le contrôle du tri. Si on rentre dans une application stricte, il faut que le ripeur ait validé cela auprès des autres collègues. Il faut des agents pour faire de la prévention auprès des 30 000 foyers, il faut du monde.

➤ Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

Cédric DELMOTTE : Pour les deux prochains rapports, nous en reparlerons plus en détail quand nous aborderons le ROB. Ce sera une présentation à plusieurs voix avec l'ensemble du Bureau. Vous avez eu ces rapports dans la Kbox, avez-vous des questionnements ?

2023-02-10 : Rapport sur le développement durable

Véronique THIEBAUT : C'est une présentation de l'ensemble des actions menées sur l'année. Il y a une première partie où l'on récapitule les différents outils gérés par le SMAV, ainsi que les actions générées dans les différents sujets : communication et prévention. C'est un descriptif. L'année prochaine, nous travaillerons en interne, en transversal pour identifier les sujets sur ce rapport.

Cédric DELMOTTE : Oui c'est une première concernant ce rapport.

➤ Le comité syndical prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable

2023-02-11 : Rapport sur l'égalité Femme-Homme

Véronique THIEBAUT : C'est une obligation de 2014 d'avoir une présentation de ce rapport. Erika a fait le 1^{er} jet, sur lequel nous avons retravaillé ensemble assez rapidement. En termes de répartition, le SMAV c'est 191 hommes et 30 femmes, et vous avez une sorte de reflet dans la composition de notre Comité Syndical où nous ne sommes que 5 femmes élues.

Au sein des services, les femmes sont le plus présentes dans la filière administrative, et dans la filière technique les femmes ne sont que 18 pour 186 hommes. Dans les éléments, ce que j'avais demandé à retravailler, ce sont deux éléments :

- Les contractuels : 8 femmes contractuelles contre 26 hommes. Les femmes sont un plus en précarité dans leur emploi.

- La rémunération : plus les femmes ont un grade élevé, plus l'écart de salaire avec les hommes s'accroît.

Vous m'avez demandé de présenter ce rapport, je vous garantis que je ne m'en dessaisirai pas avant que nous soyons allés au bout du sujet.

Sur l'absentéisme, il est plus présent chez les hommes que chez les femmes. Bien sûr, le congé maternité n'est pas compté là-dedans. Au regard du poids que les femmes représentent dans l'effectif, regarder chaque fois les sujets considérés et leur part.

Il y a un plan d'actions avec des choses assez généralistes, mais nous avons évoqué avec les collègues deux sujets sur lesquels il serait intéressant de travailler :

- Un dispositif de signalements pour les actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes. Cela nécessite un conventionnement avec le centre de gestion. C'est quelque chose qu'il est nécessaire de conclure cette année.

Dominique DELATTRE : nous avons mis en place un dispositif de soutien psychologique et d'alerte qui s'appelle réalto pour l'ensemble des agents.

- La désignation d'un référent pour travailler sur un certain nombre de sujets : les contraintes qui s'opposent à l'égalité, l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, etc.

Cédric DELMOTTE : Je salue l'initiative de notre DGS, qui depuis quelques mois remet en place les outils réglementaires ou autre, cela en fait partie. Nous partons d'une base que nous améliorons. Nous demanderons aux élus voulant s'investir de le faire.

Jean-Luc TILLARD : Vous pouvez vous rapprocher des services de ressources humaines de la CUA pour avoir un modèle de rapport pour développer ce rapport dans les prochaines années.

➤ Le comité syndical prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité Femme-Homme

FINANCES

Cédric DELMOTTE : Pour la prochaine délibération, je laisse la parole à Philippe CANLER.

2023-02-12 : Sortie de l'état de l'actif

Philippe CANLER : Cette délibération concernant la sortie de l'actif de 3 camions BOM pour un montant de 26 000 euros. Nous procédons actuellement au recensement du matériel, notamment celui qui n'est pas utilisé pour une mise en vente sur un site aux enchères pour un prix minimum.

Cédric DELMOTTE : C'est une discussion que nous avons menée avec Madame DECROIX, c'est un travail en cours.

➤ Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

2023-02-13 : Débat d'orientation budgétaire – présentation du ROB

Cédric DELMOTTE : Je tenais à remercier les services pour la création du rapport d'orientations budgétaires car il y a eu un travail de l'ensemble des services, que ce soit la communication ou les autres services pour dresser ce rapport. C'est un vrai travail d'équipe.

C'est une présentation à plusieurs voix.

Pour l'introduction, vous savez que le ROB est un document obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Nous essayons de vous donner une orientation budgétaire au plus proche, sur les différents éléments comme la gestion de la dette et les dépenses. N'hésitez pas à nous interrompre durant la présentation, c'est le but de l'exercice.

Une présentation powerpoint est faite durant la séance.

Michel SEROUX : il faut tenir compte dans ce débat budgétaire que nous avons organisé plusieurs réunions pour arriver à dresser ce rapport, en tenant compte de l'activité économique mondiale qui a subi un ralentissement général avec une inflation galopante. Les prévisions d'inflation mondiale, en 2021 c'était 4,7%, 8.8 % en 2022 et on prévoit en 2023 une diminution à 6.5 et 4.1 en 2024, mais nous sommes dans l'incertitude. Il y a également un autre contexte incertain avec le rétablissement des finances publiques, tout en préservant le potentiel de croissance en France et en protégeant les ménages les plus modestes et les entreprises face à la hausse des prix. L'objectif de solde public est maintenu à -5% en 2023.

Le filet de sécurité 2022 est reconduit et élargi. La création de l'amortisseur énergie/électricité permet la prise en charge d'environ 20% des factures totales d'électricité. Le fond d'accélération écologique, ou fond vert est là pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités. On parle beaucoup du fond vert, et beaucoup de gens s'y inscrivent, cela ne va pas être évident.

Le gouvernement n'a pas voté le gel des taux de la TGAP.

Cédric DELMOTTE : Concernant le filet de sécurité, nous avons déjà touché une 1ère partie, on l'a perçue en décembre 2022 à hauteur de 254 000 euros. Nous verrons si on perçoit encore la même chose ou moins, selon nos résultats en fin d'année.

Michel SEROUX : En 2021, près de 8 collectivités sur 10, ont vu leur coût de gestion de déchets ménagers augmenter, et pour 60 % de ces collectivités, cette hausse est supérieure à 5%. L'augmentation de la TGAP est le premier facteur de la hausse. Il y a 53% des collectivités en 2021 qui estimaient qu'elles allaient devoir prochainement augmenter leur TEOM. Nous en sommes conscients.

La recette de fonctionnement est évaluée à un peu de plus de 31 millions. Grâce aux sommes que nous avons été obligés de remettre au pot au mois de septembre, nous sortons avec un compte administratif positif de l'ordre d'1,6 millions d'euros. Nous avons eu de bonnes surprises notamment concernant la vente de matières.

Cédric DELMOTTE : Il y a eu un vrai travail des services, où il y a eu un an de titres. Ce sont des recettes très aléatoires.

Michel SEROUX : En dépenses de fonctionnement de 29 677 864 euros. Il y a des ajustements qui interviendront.

La situation financière comme l'état de la dette, c'est très important. A partir de 2026, il y a une décroissance relativement importante de l'état de la dette. Pour la partie concernant l'exploitation, je laisse la parole à mon collègue.

Philippe CANLER : Au niveau de la collecte, en 2022, un travail de rééquilibrage et de sécurisation des tournées a été initié et sera poursuivi en 2023 avec les objectifs suivants :

- Une charge de travail équilibrée sur la semaine
- Le respect des obligations statutaires et réglementaires

- Un travail d'amélioration de la sécurité.

Au 1^{er} janvier 2023, mise en place de l'extension des consignes de tri. Les tonnages d'ordures ménagères (-2500 T) devraient diminuer mais ceux de la collecte sélective augmenter (+510 tonnes).

Pour améliorer la sécurité, des propositions d'équipements supplémentaires sur les BOM dans le but de limiter les angles morts, ce qui représente 75 000 euros d'investissements par an.

Cédric DELMOTTE : Je tiens à saluer le travail de Reynald ROCHE, ancien Vice-Président à la collecte qui avait initié ce travail. C'est un travail aussi avec les représentants du personnel.

Jean-Luc TILLARD : Pour bien comprendre comment avez-vous fait vos calculs concernant l'estimatif des tonnages, pour quelles raisons cela ne s'équilibre pas ? comment est-ce calculé ?

Cédric DELMOTTE : C'est à nous de faire nos propres caractérisations. Le but est aussi que les usagers transforment leurs usages. Il y a besoin que les gens changent leur mode de consommation.

Nous allons proposer : il n'y aura pas de modification et d'extension de tournée, mais il y aura peut-être des changements de bacs. D'où l'importance d'avoir des services de prévention. Lorsque les usagers demandent une nouvelle poubelle, c'était sur le principe du déclaratif.

Aujourd'hui on souhaite une procédure avec une demande par courrier au président, avec une attestation sur la composition du foyer, puis envoyer un agent du service de prévention comme médiation pour rencontrer l'utilisateur et parler des modes de consommation. Il faut prendre le temps, car on vient de mettre en place l'extension des consignes de tri, faisons de la caractérisation, laissons-nous le temps de réinvestir dans les bacs de grande taille. La situation budgétaire des années précédentes ne permettait pas d'investir dans les bacs et d'anticiper.

Michel SEROUX : Au niveau de ma communauté de communes, on demande une expérimentation sur notre territoire pour faire une collecte des bacs gris tous les 15 jours. Il y a des disparités à l'intérieur de nos territoires, vous avez du péri-urbain, moyen urbain, et ensuite il y a des endroits plus éloignés et donc plus éloigné.

Cédric DELMOTTE : C'est une opportunité. Il y a un impact, il faut qu'on puisse le retravailler, il y a déjà eu des essais. En hiver, c'est facile mais en été c'est compliqué. Tant que nous avons les biodéchets dedans cela paraît compliqué mais peut-être que plus tard cela servira à encourager les autres territoires.

Pour la suite de la présentation, concernant les déchèteries, je laisse la parole à Monsieur Mathissart.

Michel MATHISSART : Concernant les projets en 2023, il vous est proposé de :

- Reconduire les deux conventions avec le SMIRTOM et Ternois Com,
- D'effectuer des travaux sur les sites pour le contrôle d'accès à effectuer d'ici septembre,
- L'optimisation des plages d'ouvertures des sites en ayant une synergie plus forte avec le service de transports. Le contrôle d'accès en déchèterie nous permettra d'avoir un bon retour sur ce sujet.

Concernant le transport des bennes, nous souhaitons vous proposer la possibilité d'équiper les camions de la solution CLS qui est la navigation embarquée afin de connaître le lien entre l'accueil en déchèterie et la gestion d'évacuation des déchets. Pour les flux transportés en semi-remorque, il s'agit d'une sécurisation juridique avec la passation d'un marché de prestations concernant le transport des déchets. En 2022, il s'agissait de 48 380 tonnes et plus de 2 000 rotations (environ 100 000 euros par mois).

Dominique DELATTRE : pour compléter, concernant l'intégration de la solution CLS, cela apportera aussi une grande sécurité pour identifier si les tournées vont être faite de façon unilatérale ou bilatérale et de repérer ces dysfonctionnements.

Damien BRICOUT : Il y a beaucoup de sujets. Il y a un rapport sur l'activité du CVM et du centre de tri. Le Centre de Valorisation Multi filières représentant les chargements des encombrants, du plâtre, du verre (1604 chargements en 2022) et des OMr qui ne partent pas au Selectrom : on a optimisé pour retirer tout ce qui aurait comme gisements avec des bâches et qui nous pénalise au Selectrom. Pour le centre de tri, qui a été fermé, il ne sert qu'à la mise en balle du carton qui doit normalement arriver en déchèterie pour être valorisé.

Cédric DELMOTTE : Concernant le Selectrom, nous avons un contrat d'exploitation avec Suez pour lequel nous avons signé un avenant de prolongation d'une année, qui le sera peut-être encore. Il y a un enjeu derrière cet outil, et nous travaillons sur cette question avec un cabinet, sur la sécurisation juridique mais aussi d'un point de vue technique concernant l'évolution réglementaire et l'installation de nouveaux outils comme Euraméthra.

Michel MATHISSART : Pour les plateformes de compostages, nous avons deux sites : celui de Volta et celui de Rencourt-les-Bapaume. Concernant Volta, la tarification du compost pourra être revue, en effet une proposition de supprimer la dégressivité à la tonne et retenir le prix unique de 8 euros la tonne. Pour Rencourt, c'est la mise en place du délestage des OM de la CCSA, projet également étudié au niveau d'Avesnes le Comte.

Cédric DELMOTTE : Sur le site de Rencourt, nous sommes en discussion avec la ville de Bapaume car c'est un site où tous les bâtiments ne sont pas exploités et voir si nous avons la possibilité de mutualiser nos bâtiments. Nous avons eu une réunion avec les services techniques et Monsieur le Maire de Bapaume Jean-Jacques Cottel, pour travailler à mutualiser des services, y compris sur les espaces verts, les réparations de petit matériel.

Jean-Jacques COTTEL : Nous sommes en réflexion par rapport à un grand site qui est insuffisamment exploité, avec juste quelques passages des agents SMAV, les ateliers techniques et les salles de vie sont pratiquement inoccupés. Nous regardons entre la ville et le SMAV pour mutualiser ces moyens à la fois en termes de locaux mais aussi pour le personnel. C'est intéressant de rentabiliser et d'utiliser ce site.

Cédric DELMOTTE : Oui, ce serait un bel exemple de mutualisation. Sur la ville d'Avesnes, il y a besoin que l'on se décide sur le délestage.

Sur le Selectrom nous avons fait des visites avec le bureau exécutif et nous souhaitons vous proposer à nouveau des visites à destination des élus, y compris sur les biodéchets que nous devons trier à la source pour 2024.

Philippe CANLER : Pour le service de gestion des points d'apports volontaires, parmi les perspectives nous avons :

- La géolocalisation des camions,
- Le déploiement des capteurs de remplissage,
- L'uniformisation des colonnes à verre sur le territoire.
- Un travail de partenariat aussi avec les communes pour éviter les dépôts des déchets sauvages.

Cédric DELMOTTE : Je salue le travail avec la mise en place des réunions trimestrielles avec la ville d'Arras (gros parc de nos PAV), et également un travail de proximité avec nos techniciens et nos élus. Nous sommes également en train de travailler avec les bailleurs sociaux pour des conventions.

Philippe CANLER : Pour le service de la collecte des professionnels, parmi les principaux projets nous avons :

- Le recensement plus exhaustif des professionnels du territoire,
- L'optimisation de la gestion des impayés
- La révision juridique des contrats,
- La baisse du seuil de gratuité (actuellement de 1100 litres hebdomadaires)
- L'évolution des tarifs pour 2024,
- L'harmonisation des coûts de collecte pour les différents flux,
- La réflexion sur la mise en place d'une collecte des biodéchets.

Cédric DELMOTTE : Les gros producteurs de biodéchets doivent déjà mettre en place le tri à la source des biodéchets dès cette année. On doit travailler avec eux (restauration collective scolaire, hôpital, cantines établissements publics) sur ce partenariat.

Philippe CANLER : Les perspectives pour le service du garage et du magasin sont les suivantes :

- Installations d'une caméra 360° et de pesée embarquée sur les BOM (préconisations de l'enquête administrative à la suite de l'accident de juin)
- Mécaniciens devront suivre une formation obligatoire pour les véhicules fonctionnant au gaz.
- Pour le magasin, il y aura une augmentation des dépenses des équipements de protection individuelle.

Michel MATHISSART : Pour le suivi des sites, la DREAL a fait une inspection sur quatre de nos déchèteries.

- Aubigny en Artois (24/07/21)
- Bailleul Sire Bertout (23/02/22)
- Tilloy lès Mofflaines
- Bucquoy (07/12/22)

Les remarques concernent principalement la mise à jour des procédures d'exploitations, et quelques travaux à faire. Nous allons assurer rigoureusement le suivi administratif et réglementaire des installations classées.

Cédric DELMOTTE : Concernant l'entretien des espaces verts, une consultation à ce sujet a été lancée. On change le mode de fonctionnement avec une consultation en marché réservé, en prenant « également en compte de la mutualisation avec des services techniques municipaux. En ce qui concerne l'entretien des locaux, une externalisation a été mise en place pour pallier aux agents qui sont en situation d'arrêt.

Pour les travaux, dans les investissements, vous avez le Plan Pluriannuel d'Investissements, qui font également suite aux visites réalisées. Les agents nous attendaient avec « la liste de course » et donc parmi ces investissements c'est beaucoup de sécurité ou d'optimisation. Il y a également des investissements liés à différents projets comme Artois ENR ou Euraméthéa, des investissements liés au contrôle d'accès également. Beaucoup d'investissements qui n'ont pas été réalisés en 2022 faute de budget, qu'il est nécessaire de rattraper.

En fonctionnement, nous avons comme vous dans les collectivités, les aléas que vous connaissez : carburant, électricité... Nous nous engageons à faire des économies, et privilégier des recrutements en interne. Par exemple, pour le contrôle d'accès : volontariat en interne pour que des agents de service saisissent les dossiers.

Pour ce PPI, il y aura bien-sûr du débat amené en commission et présenté également aux Présidents des intercommunalités membres.

Pour la présentation du pôle performance et éco-citoyenneté, je laisse Véronique THIEBAUT le proposer.

Véronique THIEBAUT : Il y a deux temps dans cette présentation. Le premier concerne le pôle performance, je suis contente de mettre en lumière ce pôle souvent en back office, comme avec la numérisation des données. Dans les missions de ce service transversal : centralisation des données d'utilisateurs, tonnages, etc. Ce sont des sujets importants, un travail quotidien et en lien avec les services d'éco-citoyenneté ou exploitation. Il y a aussi le sujet de l'aide à la navigation embarquée, ou encore la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie.

Ensuite, pour le pôle écocitoyenneté : nous sommes sur une équipe en effectif extrêmement réduit. Le vrai sujet est le format de l'équipe éco-citoyenneté.

Pour leurs actions, il y a eu 10 000 foyers contrôlés en deux phases. C'est un travail qui peut être amélioré avec la caractérisation pour cibler les secteurs et les quartiers sur lesquels il faut intervenir. Puis, il y a eu notre engagement avec Citéo de faire du porte-à-porte et de rencontrer les 35 000 foyers dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Sur les objectifs de l'année, il y en a plusieurs dont notamment le programme de prévention, qui n'est pas très vivant. Nous voulons avancer sur la redynamisation des acteurs conviés dans le cadre de ce programme. Nous allons essayer de faire un état des lieux de ce que nous faisons dans nos trois collectivités adhérentes (forum des bonnes pratiques). Le but est de dimensionner les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la prévention.

Cédric DELMOTTE : Concernant la direction « communication et relations utilisateurs » : il y a un travail de restructuration en cours car c'est présenté comme un service avec plusieurs agents sur différents sites. Il y a la communication rattachée au DGS et au Président, un peu institutionnelle puis la communication avec un travail de prévention, notamment avec le numéro vert. Or, les agents médiateurs du tri ne sont même pas sur le même site que les agents de cette communication aux utilisateurs. Il faut harmoniser cela. On doit travailler sur les objectifs et la façon d'améliorer cela. Il faut aussi travailler à la communication avec les élus.

En parallèle, on a un gros travail sur les recycleries, piloté par Véronique THIEBAUT.

Cette nouvelle organisation fait le lien avec le nouvel organigramme, qui est en train d'être revu. C'est le cabinet Calia qui nous accompagne sur ce sujet.

En 2023, nous avons la volonté de rencontrer régulièrement les élus des trois territoires. J'ai eu une conférence des maires à la CUA, avec Frédéric HODENT. Il y a déjà une conférence avec les Campagnes de l'Artois au mois de mars et j'attends une date pour le CCSA. Je veux privilégier cela et aller à la rencontre des élus, nous n'avons rien à cacher et nous souhaitons aller présenter les décisions prises au sein de ce Comité.

Passons maintenant au sujet des ressources humaines.

Dominique DELATTRE : Sur les dépenses de personnel, elles sont présentées en brut. Il y a quelques écarts dans les histogrammes, notamment conséquents en 2017. En 2021, nous avons fermé le centre de tri avec pour conséquence des agents sous contrats regain n'ont pas été renouvelés et le reste des agents ont été déployés en déchèterie. Nous ne sommes pas à périmètre constant. Des anciens agents CUA ont été intégrés dans les effectifs en 2018 même s'ils travaillaient déjà pour le syndicat, ils étaient mis à disposition.

Concernant les écarts en 2021 et 2022 : on constate un écart de 333 000 euros justifié par l'augmentation du point, qui aura un effet en 2023, soit 135 000 euros pour 6 mois, les dispositifs

d'augmentation de grade et d'échelons (50 000 euros), l'augmentation du SMIC et les ruptures conventionnelles. On a aussi une baisse des effectifs. Sur ce sujet, le rapport CALIA préconise pour 2023 une augmentation liée au recrutement à hauteur de 500 000 euros, que nous avons votée à 150 000 euros en Bureau, voire moins si nous nous engageons sur la polyvalence des agents.

En 2023, on souhaite engager un certain nombre d'actions sur les lignes directrices de gestion, notamment sur la réaffirmation des 1607 heures, la refonte des horaires de travail, la refonte du télétravail, la mise en conformité de congés dits exceptionnels, etc.

Cédric DELMOTTE : J'aime bien la polyvalence pour assurer le service et les recrutements sur les contrats PEC, Unartois, Regain, etc, c'est pour travailler sur la polyvalence et toujours avec une maîtrise des coûts.

L'idée est que nous maîtrisons dans la globalité les dépenses, optimiser les recettes (titrer régulièrement les prestataires), sécurisation juridique des contrats. Nous aurons encore besoin d'investir que ce soit sur les projets repoussés ou l'adaptation des contenants roulants. Nous devons avoir la capacité de donner à chaque usager le bon conteneur mais sans augmenter nos fréquences de collecte.

C'est important aussi d'investir dans la sécurisation des outils de travail des agents. Par exemple avec Cougnaud, il faut privilégier l'achat et non plus la location. Je pense que nous avons trop de sites, et qu'il faut penser à recentrer les agents.

Il y a également un travail sur les déchèteries avec le contrôle d'accès mais aussi des avancées sociales pour les agents en déchèteries, il va falloir trouver un nouveau fonctionnement, avec certaines déchèteries qui ferment le dimanche. On a du mal à faire travailler des métiers tous les week-ends, c'est aussi pour le bien-être de nos agents. Par exemple la fermeture le 24 et le 31 décembre a été fortement appréciée.

Dominique DELATTRE : Pour compléter, sur le contrôle d'accès, cela va nous apporter un certain nombre d'information sur le contrôle des flux : par exemple les valoristes nous signalent que souvent le dimanche, il n'y a plus d'usagers à partir de 11h.

Cédric DELMOTTE : Concernant les professionnels, un gros travail est en cours actuellement. Nous avons besoin de rencontrer les collectivités ayant un certain nombre de commerces et de zones d'activité.

Et enfin, un travail de partenariat en toute transparence avec les EPCI et donc les communes. C'est pour cela que nous organisons régulièrement des rencontres, notamment récemment avec une présentation des scénarii de Calia. Nous sommes sur le scénario qui nous permet dès l'année prochaine d'avoir les 26 millions répartis entre les 3 intercommunalités afin d'avoir une stabilité. De cette réunion, avec les trois EPCI, deux d'entre elles ont validé le principe du scénario B. pour la CCCA, un mixte/un intermédiaire a été proposé par le Président. Les trois Présidents doivent échanger à nouveau.

Le débat sur ce budget pourra continuer jusqu'au vote du budget lors du comité syndical du 05 avril.

Gérard NICOLLE : Je parle pour la déchèterie d'Avesnes le comte : est-ce une nécessité ou une obligation d'avoir deux valoristes présents ? Je me suis aperçu que lors de la visite d'une personne âgée aucun agent n'est allé l'aider.

Cédric DELMOTTE : Je pense qu'avec le contrôle d'accès, deux agents seront nécessaires : un pour le contrôle, l'autre pour le conseil sur place. Aujourd'hui, c'est très aléatoire, la déchèterie où je vais,

l'agent est souvent seul sur une déchèterie à deux niveaux et donc il ne peut pas toujours correctement faire son travail. Il y a des différences aussi entre le haut de quai et le bas de quai. Ce que vous me dites Monsieur Nicolle, je l'ai déjà entendu, même si en majorité nous avons plutôt des retours positifs. En tout cas, dans le travail de réorganisation, il y a aussi une saisonnalité entre hiver et été en fonction des apports. Je pense que chaque déchèterie est différente, selon les apports.

Jérôme PALISSE : Il y a également le souci de les laisser travailler seul, le problème du travailleur isolé avec un dispositif complexe. Sur Bapaume, les agents sont très serviables.

Cédric DELMOTTE : Avec le contrôle d'accès, nous aurons aussi moins d'apport d'usagers externes au territoire du SMAV, ce qui engendrera une baisse des volumes.

Dominique DELATTRE : N'oubliez pas de nous signaler tout cela au numéro vert afin d'accompagner les agents dans leur savoir-être et les postures à tenir.

Cédric DELMOTTE : On peut aussi prévoir un système de fermeture quelques minutes avant l'heure de fermeture.

➤ Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires

IV. Information sur la création de la procédure interne de la commande publique

Le présent règlement a pour objectif de compléter le Code de la Commande publique pour la passation de tous les marchés publics du syndicat.

Est un marché public tout contrat conclu pour répondre aux besoins du SMAV en matière de travaux, de fournitures ou de services en contrepartie d'un prix (ou de tout équivalent) et ce quel que soit le montant de ce prix ou quelle que soit la forme du contrat (orale, écrite, unilatérale ou bilatérale).

Le règlement doit être appliqué par tous les agents et les membres du comité syndical du SMAV et doit permettre de garantir :

- La liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des candidats,
- La transparence des procédures,
- L'efficacité des achats du SMAV et la bonne utilisation de ses deniers.

Monsieur le Président présente le règlement qui se trouve en annexe des documents de séance.

V. Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) **Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.** »

Pour rappel, Monsieur Le Président a reçu délégation de la part du Comité syndical par délibération n° n°221026-12 en date du 26 octobre 2022.

A. Commande publique

1. Signature de marchés

2022-AO-07 : Marché de service relatif à la prestation d'assurance « Flotte automobile et risques annexes »

Attribué au groupement d'Assurance Pilliot et GREAT LAKES INSURANCE SE (GLISE),

Durée du marché de 5 ans

Pour un montant total du marché 488 019,40 euros HT

Début d'exécution le 01/01/23

2. Bons de commande signés hors marché depuis le 1^{er} janvier 2023

Libellé	Fournisseur	HT €	TVA €	TTC €
OFFICE 365	PRESTIGE RESEAUX/ZENOPS	14 418,00	2 883,60	17 301,60
REPLACEMENT CAPTEUR ET CALIBRAGE SUSPENSION DJ185	ARTOIS POIDS LOURDS	2 402,20	480,44	2 882,64
BARRE D ACCOUPLEMENT MANITOU	SOFIMA	816,85	163,37	980,22
CONTROLE LIMITEUR FREINOMETRE ET TACHY	GROUPE DELAHAY JEAN PETIT	1 800,00	360,00	2 160,00
LOCATION CHIFFONS ET TAPIS ABSORBANT	MEWA SERVIBEL SA	4 000,00	800,00	4 800,00
ANNEAU DE REMORQUAGE REMORQUE MULTIBENNE	BIACHE SERVICE MAINTENANCE	864,96	172,99	1 037,95
ADDITIF TRAITEMENT GASOIL	NCH FRANCE SAS	8 311,11	1 662,22	9 973,33
LOCATION CUVE RECUPERATION LIQUIDE REFROIDISSEMENT	CHIMIREC NOREC	24,00	4,80	28,80
CONVOYAGE D'ENGIN	LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS SNPC	1 200,00	240,00	1 440,00
CONTROLE TECHNIQUE PL	DEKRA AUTO BILAN FRANCE	3 000,00	600,00	3 600,00
CONTROLE TECHNIQUE VL	AUTOMOBILE CLUB NORD DE FRANCE	4 600,00	920,00	5 520,00
FOURNITURE PIECES BOM ET RELEVEUR	SEMAT GROUPE ZOELLER	10 000,00	2 000,00	12 000,00
FOURNITURE PIECES HYDRAULIQUE BOM	SEMAT GROUPE ZOELLER	5 000,00	1 000,00	6 000,00
FOURNITURE PIECES ELECTRONIQUE BOM	SEMAT GROUPE ZOELLER	8 000,00	1 600,00	9 600,00
FOURNITURE SUR PLACE FLEXIBLE HYDRAULIQUE	GENIE FLEXION	4 000,00	800,00	4 800,00
FOURNITURE FLEXIBLE HYDRAULIQUE	HY LI CO	5 000,00	1 000,00	6 000,00
FILM POUR AMIANTE	EPICAP	2 641,62	528,32	3 169,94
FOURNITURE DE QUINCAILLERIE	TRENOIS DECAMPS	3 500,00	700,00	4 200,00
PRODUIT D ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE	EXTR AIR ENVIRONNEMENT	4 000,00	800,00	4 800,00
REFECTION REPARTITEUR CHARGE ET PRESSION	GORRIAS VEHICULES	1 192,09	238,42	1 430,51
LIVRAISON ENROCHEMENT BASSEUX	CARRIERES DE LA VALLEE HEUREUSE	840,48	168,10	1 008,58

CONTROLE REGLEMENTAIRE BOM ET ENGIN	ED-VGP	3 500,00	700,00	4 200,00
RADIATEUR DECHETERIE DAINVILLE	REXEL	237,92	47,58	285,50
RADIATEUR DECHETERIE ST LAURENT	REXEL	237,92	47,58	285,50
CONTACTEUR KARCHER STATION DE LAVAGE GARAGE	REXEL	143,20	28,64	171,84
SERRURES POUR CAGES POLYSTYRENES	TRENOIS DECAMPS	55,50	11,10	66,60
CLEFS ET CYLINDRES DIVERS SITES	TRENOIS DECAMPS	534,26	106,85	641,11
FOURNITURE PIECES ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	SONEPAR FRANCE	2 500,00	500,00	3 000,00
REMISE EN ETAT SUITE RETOUR DE LOCATION	FRAIKIN ASSETS	894,50	178,90	1 073,40
STOCK POUR LA MAINTENANCE DE TOUT LES SITES	VAN MARCKE	1 902,60	380,52	2 283,12
BAVETTE CAOUTCHOUC DECHETERIE AVESNES	NOYER SAFIA	10 865,59	2 173,12	13 038,71
FERRONNERIE POUR BAVETTE DECHETERIE AVESNES	DELATTRE-PATOUX	531,94	106,39	638,33
FILETS DE LAVAGE GANTS POUR LE SERVICE COLLECTE	EXTR AIR ENVIRONNEMENT	259,50	51,90	311,40
ASSUARNC E DAB MUSSET ET SIEGE 2023	DEROUSSEN ASSURANCES	3 268,00	0,00	3 268,00
REMPLACEMENT AILE SUITE RETOUR LOCATION	FRAIKIN ASSETS	466,75	93,35	560,10
REPARATION BAE SUITE AU RETOUR DE LOCATION	FRAIKIN ASSETS	348,25	69,65	417,90
REPARATION AILE SUITE RETOUR LOCATION	FRAIKIN ASSETS	301,25	60,25	361,50
REPAS POUR REUNION DE TRAVAIL	BOULANGERIE PATISSERIE SEGARD	300,00	30,00	330,00
FOURNITURE ROULEMENTS ET JOINTS	NOYER SAFIA	750,00	150,00	900,00
TEST CHAUSSURE SOUDEUR	NOYER SAFIA	73,43	14,69	88,12
REPARATION FAISCEAU DE BOITE	ARTOIS POIDS LOURDS	1 465,04	293,01	1 758,05
DETROMPEUR SONDE B100	ARTOIS POIDS LOURDS	635,65	127,13	762,78
DETROMPEUR SONDE B100	ARTOIS POIDS LOURDS	965,26	193,05	1 158,31
BOTTE DE SECURITE HIVER	NOYER SAFIA	46,19	9,24	55,43
COURSES SALLE CONSEIL	AUCHAN HYPERMARCHÉ	225,00	23,25	248,25
PRODUIT ENTRETIEN MENAGER	IPC	704,76	140,95	845,71
DEFAUT EGR ET GALET	ARTOIS POIDS LOURDS	1 034,88	206,98	1 241,86
PATE ETANCHEITE HYDRAULIQUE	TEXXIUM	833,60	166,72	1 000,32
MATERIEL DE SONORISATION	STIENNE PRODUCTION	513,69	102,74	616,43
REPROGRAMMATION CALCULATEUR	KEOS ARRAS BY AUTOSPHERE CONCESSIONNAIRE RENAULT	330,00	66,00	396,00
CHANGEMENT SIPHONS CENTRE DE TRI	VAN MARCKE	79,62	15,92	95,54

DESCENTE EAU DECHETTERIE DAINVILLE	GOSSET MATERIAUX	169,38	33,88	203,26
MATERIEUX MODIFICATION LAVERIE	GOSSET MATERIAUX	253,75	50,75	304,50
REPAS DE TRAVAIL DU 16/01/23	H4U	94,67	9,84	104,51
TRAITEUR CEREMONIE DES VOEUX 2023	ON SE CALE UN BOCAL	2 145,00	278,70	2 423,70
PRESTATION DE SERVICE CEREMONIE VOEUX 2023	UNARTOIS INSERTION	284,44	0,00	284,44
MOTEUR DE VENTILLATEUR MOTEUR CHARGEUSE KOMATSU	ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	790,00	158,00	948,00
PANTALON HAUTE VISIBILITE	EXTR AIR ENVIRONNEMENT	508,81	101,76	610,57
VETEMENT SOUDEUR	NOYER SAFIA	84,31	16,86	101,17
DEPANNAGE ET REMORQUAGE BOM	SADRA	1 361,84	272,37	1 634,21
FUT LAVE GLACE ET PERMANENT	JW LUBRIFIANT	1 184,40	236,88	1 421,28
RADIATEUR DECHETERIE BAPAUME	REXEL	931,63	186,33	1 117,96
LOCAL LAVERIE	CHEVALIER	174,00	34,80	208,80
COLLE CYANOACRYLATE	TEXXIUM	216,00	43,20	259,20
CARTOUCHE GRAISSE SPECIFIQUE	BERGERAT MONNOYEUR SAS	47,94	9,59	57,53
COSSES COLLIERS ET CONNECTEURS	TECHNI PRO DIALANN PGMG	1 435,35	287,07	1 722,42
REMPLACEMENT BALLON ECS CENTRE DE TRI	HYDRO THERMIE	7 342,71	1 468,54	8 811,25
CLAPETS ET ELECTRODES NETTOYEUR HP	SAVIMAT	316,05	63,21	379,26
REMPLACEMENT EMETTEUR DE CLE	SOCIETE ARRAGEOISE DE COMMERCE	263,34	52,67	316,01
POMPE DE GAVAGE	SOFIMA	215,10	43,02	258,12

B. Conventions

2022-12-02 CONVENTION PAV AERIENS ROEUX
2022-12-27 SUEZ AVENANT 2 CONTRAT DE REPRISE OPTION FEDERATION CS CITEO
2022-12-27 OI AVENANT 2023 AU CONTRAT REPRISE OPTION FILIERE VERRE
2022-12 AVENANT 3 DE L'ANNEXE 3 CTMU ECO MOBILIER
2022-12-28 CITEO AVENANT PAPIER PROLONGATION 2023 BAREME AVAL
2022-12-30 AVENANT CITEO PROLONGATION 2023 CAP EMBALLAGES BAREME F
2022-11-30 AVENANT 1 REVIPAC CONTRAT REPRISE OPTION FILIERE PAPIER CARTON PCC 5.03 A
2023 01 20 CONVENTION PAV ENTERRE 025036 EUROPEAN HOMES FRANCE SAINT LAURENT BLANGY
2023-01 CONVENTION PAV AERIENS SAINT LAURENT BLANGY

VI. Questions diverses

Pas de questions.

La séance est levée par le Président à 20 heures et 7 minutes.